




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-561**

**Séance publique du**

**13 décembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1124859-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : PROJET D'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°A15-032 - PRESTATIONS DE SERVICES DE  
TÉLÉCOMMUNICATION - TELEPHONIE FIXE - PORTANT SUR L'AJOUT DE PRIX NOUVEAUX AU  
BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES**

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Souad HAMMAL.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : PROJET D'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°A15-032 - PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - TÉLÉPHONIE FIXE - PORTANT SUR L'AJOUT DE PRIX NOUVEAUX AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2014-279 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché A15-032 relatif aux abonnements de téléphonie fixe avec la société COMPLETEL.

Pour mémoire, la procédure utilisée était celle d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics. Il suit les dispositions de l'article 77 dudit Code, relatives aux marchés à bons de commande. Ce marché a été notifié le 18 février 2015. Il a été conclu pour une période initiale partant de sa date de notification au 29 février 2016, puis reconduit de manière expresse par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Les seuils minimum et maximum annuels sont respectivement fixés à 100 000€ HT et 400 000€ HT. Ils sont invariables d'une période à l'autre.

Le Service téléphonie a récemment procédé au remplacement des serveurs. Suite à cette migration téléphonique, les équipements sont maintenant reliés par de la fibre ou du cuivre. Les abonnements contenus dans le bordereau de prix unitaires actuel qui ne concernent que les liaisons cuivre uniquement sont donc devenus obsolètes au regard des nouvelles technologies dont dispose désormais la Ville. L'objet de ce projet d'avenant concerne le remplacement des abonnements actuels par des abonnements en adéquation avec ces nouvelles installations. Compte tenu de ces nouvelles dispositions il convient à présent de modifier le bordereau des prix unitaires par ajout des postes suivants :

- SDS 2M pour Trunk SIP – Global IP SDSL 2M : coût unitaire : 600€ HT + coût mensuel abonnement 110 € H.T
- SDS 4M pour Trunk SIP – Global IP SDSL 4M : coût unitaire : 600€ HT + coût mensuel abonnement 160 € H.T
- SDS 8M pour Trunk SIP – Global IP SDSL 8M : coût unitaire : 600€ HT + coût mensuel abonnement 250 € H.T

Aucune incidence financière n'est à noter, les seuils tels que mentionnés ci-avant demeurent inchangés.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 au marché n° A15.032 portant modification du bordereau de prix unitaires par ajout de prix nouveaux.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le projet d'avenant n°1 au marché n° A15.032 et tout document s'y rapportant.

DL.2017-561 - PROJET D'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°A15-032 - PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION - TÉLÉPHONIE FIXE - PORTANT SUR L'AJOUT DE PRIX NOUVEAUX AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS Etudes juridiques, marchés  
publics & patrimoine communal  
Direction des marchés publics

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION  
LOT 1 : TELEPHONIE FIXE  
A15 - 032**

**Titulaire : Société COMPLETEL**

**AVENANT N°1**

**Portant ajouts de prix nouveaux**

- ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU CONTRAT
- ARTICLE 2 – CIRCONSTANCES, JUSTIFICATION ET OBJET DE L'AVENANT
- ARTICLE 3 – INCIDENCE SUR LE CONTENU DES PIECES DE MARCHE
- ARTICLE 4 – IDENTIFICATION DES CONTRACTANTS AU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 5 - INCIDENCE FINANCIERE
- ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES

Pièce jointe :

- Annexe : Bordereau des Prix Unitaires complémentaire

## **Article 1 - Caractéristiques du contrat**

Marché passé en Appel d'Offres Ouvert en application des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics. Son exécution suit les dispositions de l'article 77 dudit Code, relatives aux marchés à bons de commande. Les seuils annuels minimum et maximum sont respectivement fixés à 100 000€ HT et 400 000€ HT.

Le marché a été notifié le 18 février 2015. Il est conclu pour une période initiale partant de sa date de notification au 29 février 2016. Il peut être ensuite reconduit de manière expresse par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le marché a été signé entre :

**d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence** représentée par Monsieur M. CHAZEAU, Elu Délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2014-279 du 29 septembre 2014, rendue exécutoire le 30 septembre 2014.

**Et**

**d'autre part, la société COMPLETEL**, SIRET n°418 299 699 002 35, sise Les Algorithmes – Bat Euclide A – 2000 route des Lucioles – BP 303 – 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX, représentée par M. J. POURCHAIRE en qualité de Directeur des Ventes Completel Méditerranée.

## **Article 2 – Circonstances, justifications et objet de l'avenant**

Le Service téléphonie a récemment procédé au remplacement des serveurs. Suite à cette migration téléphonique, les équipements sont maintenant reliés par de la fibre ou du cuivre. Les abonnements contenus dans le bordereau de prix unitaires actuel qui ne concernent que les liaisons cuivre uniquement sont donc devenus obsolètes au regard des nouvelles technologies dont dispose désormais la Ville. L'objet de ce projet d'avenant concerne donc le remplacement des abonnements actuels par des abonnements en adéquation avec ces nouvelles installations.

## **3 - Incidence sur le contenu des pièces de marché**

Compte tenu des nouvelles dispositions évoquées à l'article précédent, il convient d'ajouter les prix suivants au Bordereau des Prix Unitaires :

- SDS 2M pour Trunk SIP – Global IP SDSL 2M : coût unitaire : 600€ HT + coût mensuel abonnement 110 € H.T
- SDS 4M pour Trunk SIP – Global IP SDSL 4M : coût unitaire : 600€ HT + coût mensuel abonnement 160 € H.T
- SDS 8M pour Trunk SIP – Global IP SDSL 8M : coût unitaire : 600€ HT + coût mensuel abonnement 250 € H.T

## **Article 4 - Identification des contractants au présent avenant**

Le présent avenant est conclu entre :

**d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence** représentée par Monsieur M. CHAZEAU, Elu Délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

**Et**

**d'autre part, la société COMPLETEL**, SIRET n°418 299 699 002 35, sise Les Algorithmes – Bat Euclide A – 2000 route des Lucioles – BP 303 – 06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX, représentée par M. J. POURCHAIRE en qualité de Directeur des Ventes Completel Méditerranée.

**Article 5 - Incidence financière du présent avenant**

Sans objet

**Article 6 – Autres clauses**

Toutes les clauses du contrat n°A15-032 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

**Signatures :**

Le	Pour la ville d'Aix-en-Provence
----	---------------------------------



# ANNEXE

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES COMPLEMENTAIRE

**VILLE D'AIX EN PROVENCE  
BORDEREUX DE PRIX COMPLEMENTAIRE LOT N°1**

**BORDEREUX DES PRIX UNITAIRES - ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT**

FAS : Frais d'Accès au Service  
L'ensemble des prix indiqués par la suite sont Hors Taxes

**Abonnements et compléments d'abonnements**

**Abonnements permanents pour raccordement au réseau du titulaire**

Services	Dénomination commerciale	Coût unitaire FAS catalogue	Taux de remise FAS début de marché	Coût unitaire FAS début de marché remisé	Taux de remise FAS en cours de marché	Coût unitaire FAS en cours de marché remisé	Coût unitaire abonnement mensuel catalogue	Taux de remise Abonnement mensuel en cours de marché	Coût unitaire abonnement mensuel remisé
Accès SDSL									
SDSL 2M pour trunk SIP	Global IP SDSL 2M	600,00 €	100%	- €	0%	600,00 €	110	0%	110,00 €
SDSL 4M pour trunk SIP	Global IP SDSL 4M	600,00 €	100%	- €	0%	600,00 €	160	0%	160,00 €
SDSL 8M pour trunk SIP	Global IP SDSL 8M	600,00 €	100%	- €	0%	600,00 €	250	0%	250,00 €

**PARTIE RESERVEE AU CANDIDAT**

À :

Le :

Cachet et signature :